



REGARDS

MOBILITÉS  
JUILLET 2018 | N°74

## Observatoire de la mobilité **BILAN 2016 DU STATIONNEMENT**

La politique publique du stationnement représente un des leviers majeurs d'organisation de la mobilité durable. Organiser le stationnement des voitures et des motos contribue à réguler leur usage dans les quartiers sous-tension – centre-ville, espace balnéaire ou touristique,... – en favorisant les transports en communs ou le vélo, en libérant l'espace public, tout en maintenant l'attractivité résidentielle, commerciale, économique ou touristique.

L'Observatoire de la mobilité accompagne depuis plus de 10 ans la ville de Marseille, et la Communauté urbaine Aix-Marseille-Provence au droit de laquelle la Métropole s'est substituée aujourd'hui la Métropole et les opérateurs privés et publics du stationnement.

À sa création en 2007, il suivait 18 parkings communautaires et toutes les places payantes dans la commune de Marseille. Depuis, son périmètre d'observation s'est élargi à 38 parkings publics et privés, en ouvrage ou parkings-relais, à Marseille, Cassis, Carry-le-Rouet et la Ciotat. Mois par mois, ce sont plus de 65 indicateurs qui sont ainsi collectés. Ce bilan du stationnement 2016 en fait la synthèse.



**PARKING LES TERRASSES DU PORT - MARSEILLE**

Les 29 parkings en ouvrage marseillais suivis par l’Observatoire proposent plus de 17 000 places. En moyenne quotidienne, ils sont fréquentés par plus de 9 100 abonnés et près de 13 900 usagers ponctuels (les « visiteurs »), pour une durée moyenne de 2 heures et 20 minutes.

L’année 2016 a d’abord été marquée par l’intégration dans le périmètre d’observation de trois parkings : Terrasses du Port, Hôpital Européen et Quai d’Arcenc – Les résultats 2016 méritent d’être nuancés par l’intégration des nouveaux parkings en ouvrage dans le champ d’observation. Terrasses du Port, Hôpital Européen et Quai d’Arcenc – regroupant plus de 3 500 places, en accompagnement de grands équipements sur le périmètre d’Euroméditerranée. Ces trois parkings, et en particulier Terrasses du Port, attirent plus de 1 000 abonnés et 3 500 visiteurs par jour. Des effets de reports semblent avoir lieu, mais sont limités aux parkings existants dans le périmètre d’Euroméditerranée, Arvieux et Espercieux. Chacun perd en effet des abonnés et des visiteurs.

**POURSUITE DES TENDANCES DANS LE CENTRE-VILLE**

L’usage des parkings est globalement à la hausse en 2016 : +8% d’abonnés qui réalisent +12% d’entrées, + 30% d’entrées par les visiteurs. Cependant, ces indicateurs en progression sont à nuancer, les évolutions étant essentiellement dues à de nouveaux ouvrages intégrés à l’Observatoire. Ainsi, les 580 abonnés du parking Terrasse du Port représentent à eux seuls +5% d’abonnés sur le total marseillais. En ne considérant que les parkings suivis en 2015, les parkings en ouvrage marseillais poursuivent leur baisse entamée depuis un pic en 2013 avec -4 % d’abonnés, -2% d’entrées visiteurs, et stabilisent leurs recettes par rapport à 2015. La seconde tendance qui se poursuit est le report d’usage des parkings du pourtour du Vieux-Port vers ceux de la seconde couronne urbaine.

**DES PARKINGS TRÈS DIFFÉRENTS LES UNS DES AUTRES**

L’Observatoire réalise également des graphiques d’occupation sur deux journées types (en semaine et weekend) permettant de confondre l’usage des parkings par les abonnés et les visiteurs sur 24 heures.

Certains parkings présentent un profil typiquement « abonnés », plutôt à destination des résidents comme Jean Jaurès ; ou pour des salariés comme Breteuil ou Espercieux. D’autres parkings sont essentiellement utilisés en interaction avec des commerces ou restaurants : Estienne d’Orves ou de Gaille. Enfin, de nombreux parkings présentent une fréquentation mixte (Hôtel de Ville, Gambetta) ou faible (Blancarde, Corderie...).

Quelques évolutions sont à noter :

- ▶ Estienne d’Orves : fréquentation horaire en diminution au bénéfice probablement de La Criée ;
- ▶ Cours Julien : une légère baisse depuis plusieurs années de la fréquentation aussi bien des abonnés que des visiteurs ;
- ▶ Gambetta, Corderie : un nombre d’abonnés qui diminue, mais une augmentation des « visiteurs » ;
- ▶ Fort Saint-Jean : la spécificité des manifestations du Mucem, de Regard de Provence, et l’éloignement de pôles économiques ou résidentiels entraînent une fréquentation irrégulière du parking Fort Saint-Jean. En moyenne, son usage s’est stabilisé à 30 visiteurs par jour et 200 abonnés.

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARKINGS OBSERVÉS PAR L’OBSERVATOIRE**

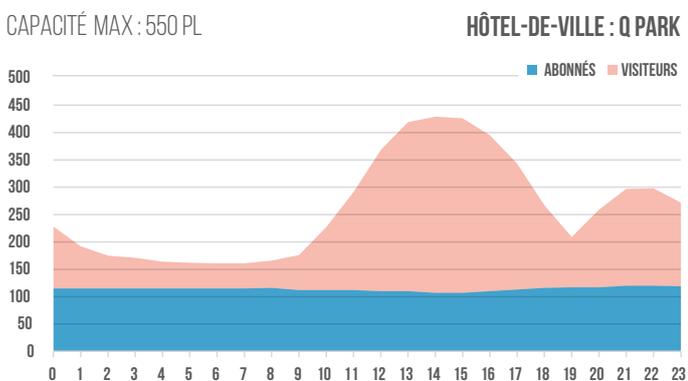
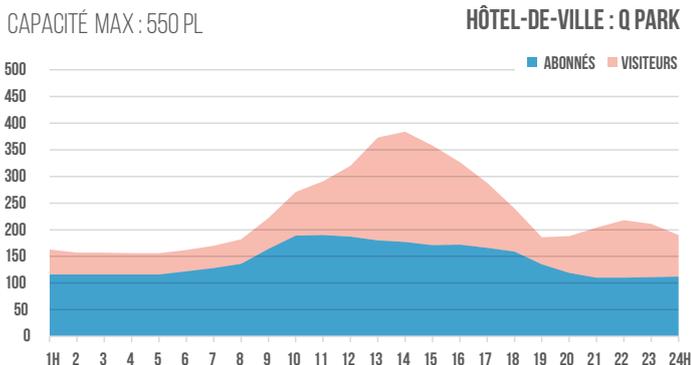
ZONES D’OBSERVATION	2014	2015	2016	2014-2015	2015-2016	2014-2016
<b>Métropole</b>	31	33	38	+ 6%	+ 15%	+ 23%
<b>Marseille</b>	27	26	29	- 4%	+ 12%	+ 7%
<b>Marseille hyper centre-ville</b>	14	14	14	0%	0%	0%

## LES NOUVEAUX PARKINGS PERMETTENT UNE PROGRESSION DES RECETTES

En 2016, les recettes mensuelles des visiteurs par place progressent en moyenne de 3%, alors que le nombre de tickets de stationnement augmentent de 8%. Sur ce thème, aussi, l'arrivée du parking Terrasse du Port modifie les analyses. En se limitant aux seuls parkings suivis par l'Observatoire en 2015, le nombre d'entrées poursuit sa légère baisse. Un des facteurs explicatifs possible est la hausse continue du tarif moyen, de 2% en 2016 environ. Cette tendance pluriannuelle se prolonge donc. La recette par abonnés, hors nouveaux parkings, est de 117€ par mois en moyenne. Elle reste stable d'une année sur l'autre. Plusieurs parkings voient même leur tarification moyenne diminuer (Corderie, Espercieux, Phocéens, Hôtel de Ville).



FLASHEZ CE QR CODE AVEC VOTRE MOBILE



Un graphique d'occupation détaille heure par heure quel type d'utilisateur est présent dans un parking, abonné ou payant à la minute. Sur cet exemple, la pointe de remplissage est représentée entre 10h et 15h, alors que le parking est plus vide le soir et la nuit, même si des abonnés sont encore présents.

# REPÈRES

**3 NOUVEAUX PARKINGS EN 2016 !**

1

TERRASSES DU PORT

2 560 places

2

HÔPITAL EUROPÉEN

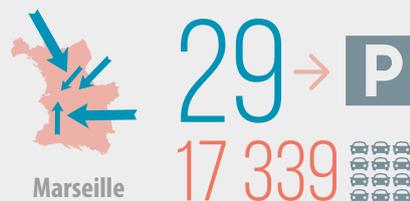
640 places

3

QUAI D'ARENÇ

350 places

## CAPACITÉ PARKINGS EN OUVRAGE EN 2016

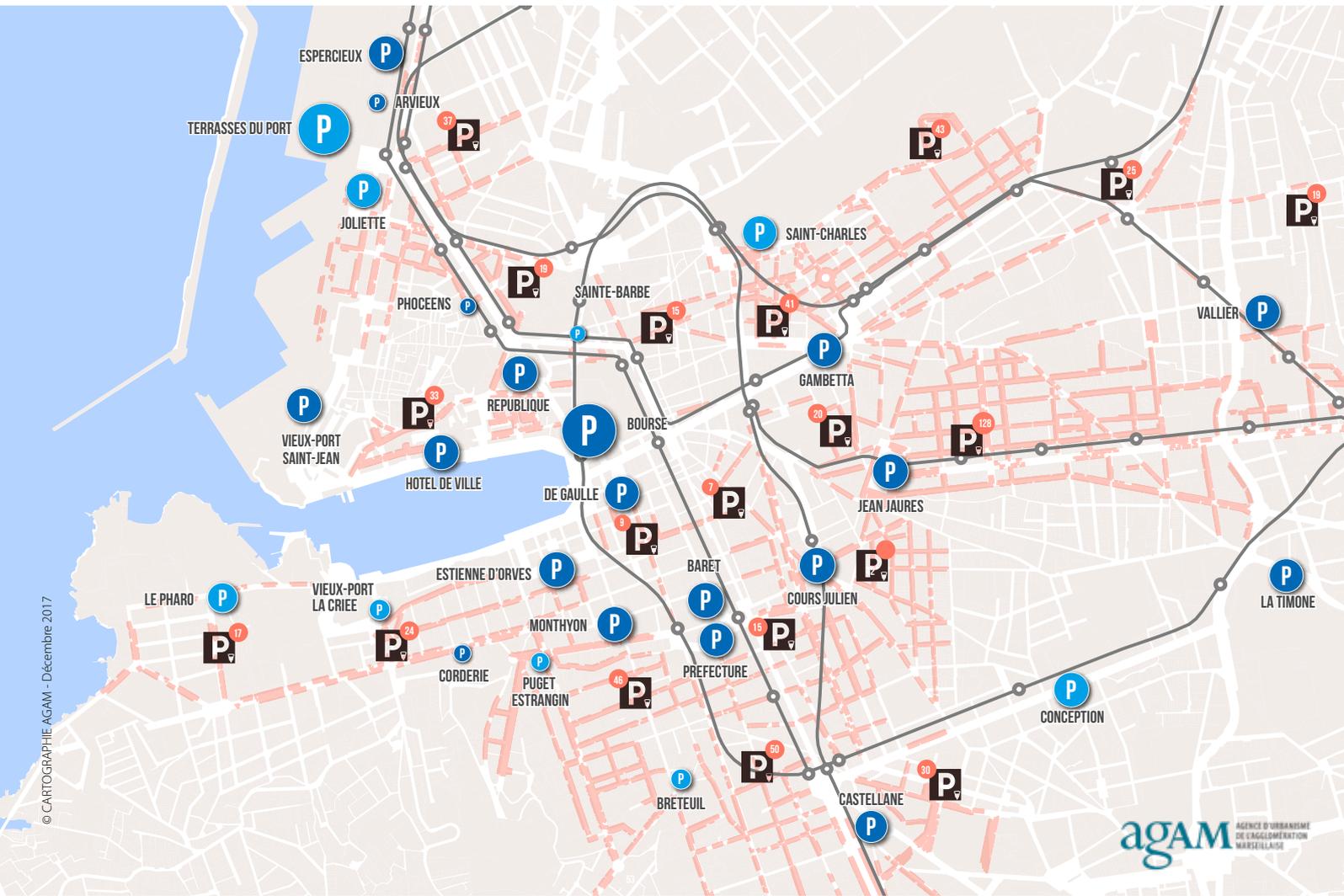


## ÉVOLUTION NOMBRE ABONNÉS



## ÉVOLUTION ENTRÉES VISITEURS



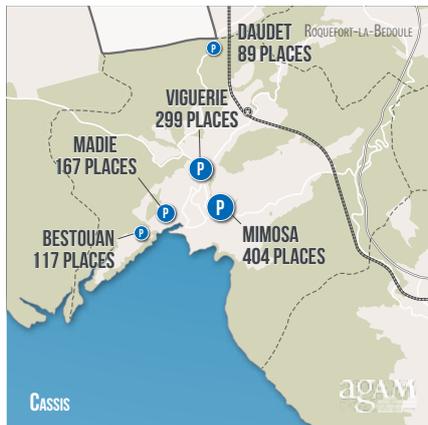


agam  
AGENCE D'URBANISME  
DE L'AGGLOMÉRATION  
MARSEILLAISE

### DISPONIBILITÉ DES PLACES DANS LES PARKINGS

-  Parkings en ouvrage publics    1 160 - 2 560
-  Parkings en ouvrage privés    430 - 1 160
-     90 - 430
-  <sup>XX</sup> Nombre d'horodateurs par quartier
-  Stationnement payant
-  Métro et tramway

### PARKINGS PUBLICS PAYANTS/NOMBRES DE PLACES



# UNE CERTAINE STABILITÉ DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Contrairement aux parkings, les indicateurs du stationnement sur voirie sont globalement stables : même nombre de places, légère progression des recettes, petite baisse du nombre d'abonnés résidents. Les principales évolutions sont attendues en 2017 avec la refonte de la tarification et du mode de gestion du stationnement (voir p. 4).

## DES VISITEURS QUI STATIONNENT PLUS LONGTEMPS

En moyenne, par jour, 6 700 voitures paient leur stationnement sur voirie en tant que visiteurs, 10 200 en tant que résidents, à rapporter aux 13 900 dans les parkings, et à un nombre inconnu de fraudeurs. Le nombre de visiteurs payant est stable depuis 2015, mais la durée moyenne de stationnement continue sa hausse pour atteindre 82 minutes. En conséquence, la recette totale du stationnement payant augmente d'environ 4%.

## STABILISATION DES ABONNÉS RÉSIDENTS ET PROFESSIONNELS

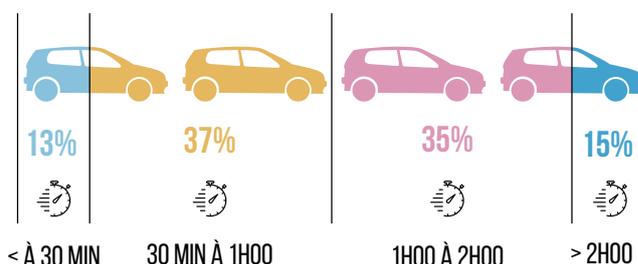
Sur une année, le nombre de résidents abonnés diminue légèrement, de 10 370 à 10 164, aussi bien les abonnements mensuels ou annuels que pour les vignettes gratuites. L'usage de ces dernières, recule aussi légèrement de 1,15 jour payé par semaine à 1,04.

Dans le même temps, le nombre d'abonnés professionnels continue sa progression. Plus de 2 400 personnes sont ainsi concernées, dont la moitié à titre gratuit.

## UN CONTRÔLE RECENTRÉ SUR LE NON-PAIEMENT

Depuis 2015, la pression de la verbalisation sur le paiement est en baisse avec 20,5 amendes par place. Pourtant, en 2015, le Plan d'Action national pour les Mobilités Actives a reclassé les arrêts ou stationnements qualifiés de « très gênant » en contravention de classe 4 à 135 €. Les moyens engagés ont néanmoins permis d'enregistrer un taux de respect en légère hausse comme en témoigne une augmentation de 5,7 % des recettes spontanées à l'horodateur.

### UNE DURÉE DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE PRINCIPALE ENTRE 30 MIN. ET 2 HEURE



### TYPLOGIE DES RECETTES 2016

	2016	2015-2016
<b>Recettes totales</b>	7 161 706 €	4,54 %
<b>Recettes résidents</b>	1 502 050 €	4,07 %
<b>Recettes horaires</b>	5 307 178 €	4,63 %
<b>Recettes prof mobiles</b>	263 400 €	-18,17 %



EMPLACEMENT DEUX ROUES - RUE PARADIS MARSEILLE 1<sup>ER</sup>

## LE STATIONNEMENT SUR VOIRIE À MARSEILLE

### LES RÉSIDENTS

- ▶ Vignette payante semestrielle (110 €) et annuelle (200 €)
- ▶ Vignette gratuite : système de tickets résident avec tarification avantageuse (1 € la journée, 5 € la semaine, 10 € la quinzaine)

### LES PROFESSIONNELS

- ▶ Abonnement professions mobiles (300 € pour certaines catégories de professionnels, et gratuit pour les services à la personne)

### LES « VISITEURS »

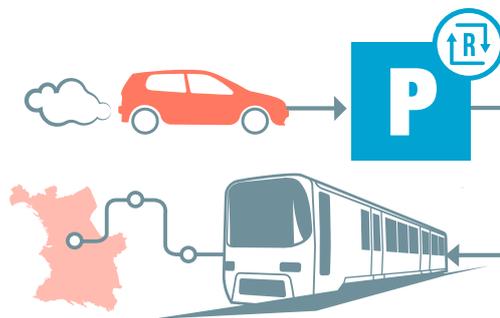
- ▶ 1,5 € pour 1 h / 3 € les 2 h / 5 € les 3 h / 6 € les 4 h

# DES PARCS – RELAIS SATURÉS, D'AUTRES QUI PEINENT À TROUVER LEURS USAGERS

Les 3 278 places de parking-relais (P+R) marseillaises élargissent l'offre de stationnement du centre-ville en s'appuyant sur le réseau de Métro, Tramway et BHNS. Pour la seconde année, l'Observatoire intègre des données de la RTM. Néanmoins, des difficultés techniques n'ont pas permis le suivi des parkings Saint-Just, La Rose, Frais Vallon et Bougainville, même s'il est constaté que les parcs sont saturés dès 8h00.

Trois parkings, situés sur le Métro, montrent une saturation complète dès 8h : Dromel, La Fourragère et Louis Armand (130 entrées par jour). Le parking Blancarde continue de trouver ses usagers, avec 124 entrées par jour, en progression de 12 % en un an.

D'autres parkings restent encore peu fréquentés. Les P+R sur le BHNS B3 sont globalement peu fréquentés, la raison la plus probable étant qu'ils ne sont pas connectés au métro ou au tram. Enfin, les parkings Rond-Point du Prado, alors que le parc relais Dromel Sainte-Marguerite affiche complet dès 8h30 et Teisseire Dromel, ré ouvert en 2015, n'ont pas encore retrouvé leur fréquentation passée.



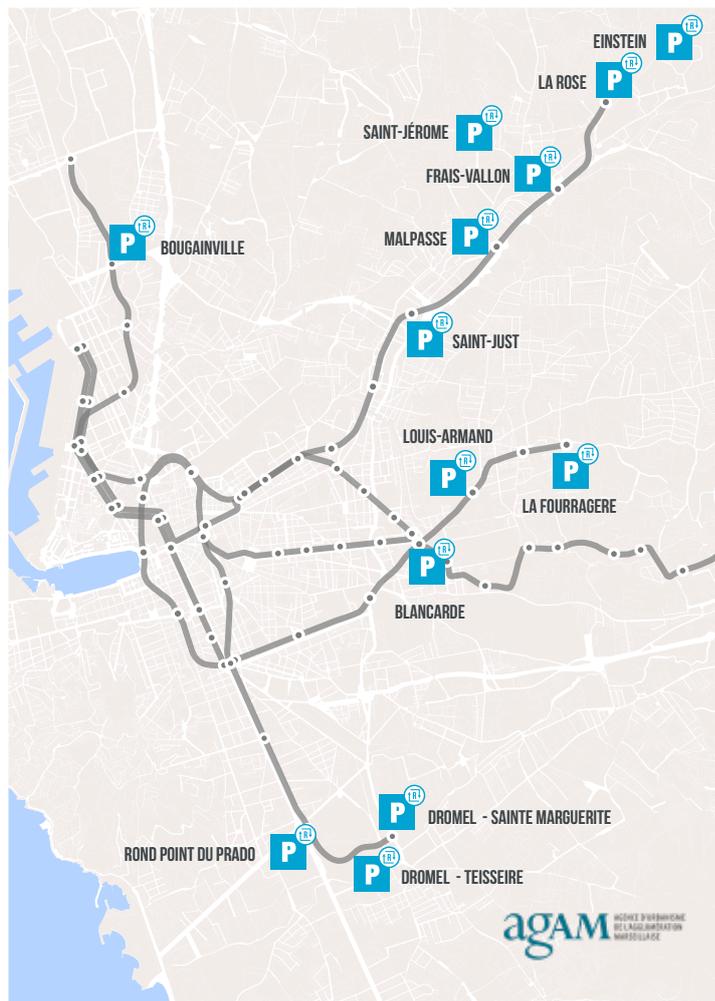
- ▶ Louis-Armand : 89 places
- ▶ La Timone : 350 places
- ▶ La Fourragère : 485 places
- ▶ La Rose : 415 places
- ▶ Frais Vallon : 120 places
- ▶ Bougainville : 171 places
- ▶ Dromel Ste-Marguerite : 650 places
- ▶ Rd-Point-du-Prado : 350 places
- ▶ Teisseire Dromel : 110 places
- ▶ Blancarde : 200 places
- ▶ Einstein : 250 places
- ▶ Saint-Jérôme : 88 places

## DIX ANNÉES QUI ONT CHANGÉ LE STATIONNEMENT À MARSEILLE

Relancée à l'occasion du retour du tramway en centre-ville de Marseille vers 2006-2008, la politique publique du stationnement a profondément changé en 10 ans. En premier lieu à travers une croissance de plus de 60 % de l'offre, aussi bien en parking (de 10 790 places à 17 339), qu'en voirie payante (9 642 à 15 163 places). Les différents aménagements des espaces publics du centre-ville ont entraîné une diminution du nombre de places sur voirie. Il est aussi à noter que le périmètre d'Euroméditerranée accueille 90 % des nouvelles places de parking privées et publiques, pour accompagner l'arrivée des emplois des équipements culturels et commerciaux.

### NOUVELLES OFFRES MAIS AUSSI DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS

Tous les indicateurs sont à la hausse dans les parkings : +41 % d'abonnés, +120 % de « visiteurs » et +109 % de recettes. Ces indicateurs, plutôt positifs pour répondre aux objectifs d'attractivité du centre-ville et de maîtrise de l'usage de la voiture, sont à nuancer par la hausse des tarifs du stationnement. La création d'abonnements sur voirie pour les habitants et les professionnels est un succès, avec près de 20 000 voitures concernées. Au-delà du nombre, une fidélisation progressive émerge avec le développement des formules annuelles et semestrielles, probablement renforcée en 2018 avec les nouveaux tarifs votés par la Ville de Marseille. Pour les visiteurs, le panorama est moins favorable : la recette moyenne et le temps d'occupation moyen payé n'ont quasiment pas bougé en 10 ans. La cause est probablement en raison d'une diminution du contrôle de -18 %.





## CARRY-LE-ROUET, CASSIS, LA CIOTAT, DES PARKINGS SURTOUT ESTIVAUX

Ces trois communes présentent d'importants enjeux de maîtrise des flux de loisirs en été. Pour ce faire, elles se sont dotées de parkings en ouvrage, voire de stationnement réglementé sur voirie à Cassis et La Ciotat.

### CARRY-LE-ROUET

L'Observatoire suit pour la première année le parking de la plage de Carry-le-Rouet et ses 421 places payantes, ouvert de mai à septembre. La durée moyenne de stationnement est de 2h20, et le parking est plein 12 jours au mois d'août, 3 jours en juillet et septembre.

### CASSIS

Avec 1 076 places, la commune de Cassis compte cinq parkings, qui enregistrent une hausse globale de fréquentation de 59 % en 2016. Les évolutions sont cependant contrastées : Daudet double sa fréquentation visiteurs, mais le ticket tend toutefois à baisser (41 % moins longtemps). En revanche, les autres parkings (exploitants hors Marseille) voient un léger tassement de leur fréquentation, tout en constatant un allongement de la durée moyenne de stationnement entre 2h30 à Mimosas et plus de 3h à Viguerie et Bestouan.

### LA CIOTAT

La Ciotat décompte 1 321 places de stationnement réparties dans trois parkings différents. Le parking Verdun géré en régie et suivi depuis 2016. Le nombre d'abonnés a sensiblement augmenté en un an grâce à ce nouveau parking dans le périmètre d'observation, passant de 387 à 618. Dans le même temps, l'usage des autres parkings, par les abonnés et les visiteurs reste stable.

## PAROLES D'ACTEUR

« LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE VERTUEUSE »

**Marie-Josée NAHLER**  
Directrice adjointe stationnement  
parcs relais, gares routières - Direction  
des infrastructures stationnement et  
équipements de mobilité  
Direction générale adjointe mobilité de  
la Métropole Aix-Marseille Provence



Le stationnement est un levier essentiel de la mobilité et plus précisément les parcs relais qui aujourd'hui deviennent de véritables portes d'entrée des réseaux de transport de la Métropole. Aujourd'hui 7 communes sont dotées de parcs de stationnement payants sur la Métropole et de stationnement payant sur voirie, 47 communes disposent de stationnement réglementé. L'offre de stationnement est croissante et présente de forts enjeux. Un observatoire partenarial qui deviendra peut-être demain métropolitain, est essentiel pour suivre cette activité. Nous cherchons à l'améliorer avec un suivi statistique et des analyses plus régulières. Les données récoltées auprès des délégataires sont essentielles pour avoir une vision globale et accompagner le pilotage des politiques de stationnement et mieux répondre à la demande des usagers.

Plus spécifiquement sur les parkings en ouvrage, on assiste aujourd'hui à une grande hétérogénéité des tarifs, qui est le fruit des transferts de compétences successifs. Aujourd'hui l'objectif poursuivi consiste à une meilleure cohérence en suivant peut-être une logique zonale, avec des centre-ville plus chers qu'en périphérie, tout en œuvrant en faveur des résidents, afin de pérenniser la vie des centres urbains. Il s'agit également de favoriser l'accueil des deux roues motorisés et des vélos, de plus en plus nombreux au sein des parcs afin de libérer l'espace public en faveur des piétons et plus globalement, des modes doux. Nous travaillons aussi à une tarification de nuit moins chère pour permettre une fréquentation accrue des pôles générateurs, bars, restaurants ou salles de spectacles et des actions ciblées pour soutenir l'activité commerciale essentielle pour maintenir la vie urbaine. Agir sur le stationnement permet de mettre en place une politique vertueuse pour accompagner la revitalisation des cœurs de ville. Il s'agit de remettre l'humain au centre de toutes les réflexions.

La Métropole aura bientôt plus de marges de manœuvre car un grand nombre de contrats seront renouvelés. Outre la révision des grilles tarifaires dont les produits proposés seront d'avantage en adéquation avec les besoins des usagers, le renouvellement des contrats permettra aussi d'engager des programmes de travaux d'embellissement des ouvrages, pour les doter des nouvelles technologies qui contribueront à la sécurisation des sites tout en offrant des services à la personne, complémentaires.

Après une année de 2016 marquée par de nouveaux parkings, les changements majeurs en 2017 et 2018 seront concentrés sur le stationnement sur voirie à Marseille.

En premier lieu, la Ville de Marseille a délibéré en 2016 sur une nouvelle politique de stationnement plus favorable aux résidents, étendant la plage payante pour les visiteurs et rationalisant les zones tarifaires (cf. encart).

Seconde mesure, fin de la gratuité entre midi et 14h, et 18h et 19h dans le centre-ville de Marseille. La deuxième heure de stationnement augmente d'un euro et changement tarifaire pour les abonnés et professions mobiles dès le 1<sup>er</sup> février 2017. En 2018, la décentralisation du stationnement payant, créée par la loi MAPTAM, sera applicable dans toutes les communes. Elle permet de moduler les tarifs des amendes, qui deviennent des forfaits de stationnement, et d'externaliser le contrôle et le recouvrement de ces forfaits.

L'Observatoire suit les offres de stationnement gérées par un opérateur, ce qui exclut, pour l'instant, les places gratuites sur voirie, les places dans les parcelles, les places spécifiques (handicapées, motos, vélos...) et un certain nombre de parkings privés.

Une veille sur les nouvelles sources de données est menée activement pour élargir le suivi de l'Observatoire. Enfin, la Métropole Aix-Marseille-Provence est désormais l'autorité pilotant les politiques de mobilité. L'Observatoire de la Mobilité, et a fortiori celui du stationnement, a vocation à s'élargir sur ce périmètre. L'Observatoire du stationnement est un outil au service des décideurs, mais aussi un outil de valorisation et diffusion de l'information au sujet du stationnement.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### PUBLICATIONS

- ▶ **Travaux du Vieux Port et baisse de fréquentation des parkings en ouvrage : une relation de cause à effet ?**  
*Note, décembre 2013*
- ▶ **Comprendre la mobilité métropolitaine -**  
*Regards de l'Agam N°30 - 8 pages, février 2015*
- ▶ **La connaissance des mobilités, quels enjeux ?**  
*Regards de l'Agam N°41 - 12 pages, décembre 2015*
- ▶ **Comment mieux articuler urbanisme et transports ?**  
*Regards de l'Agam N°43 - 8 pages, mars 2016*
- ▶ **Quelle place pour l'autopartage sur la Métropole ?**  
*Regards de l'Agam N°55 - 8 pages, novembre 2016*
- ▶ **Mobilité dans le centre-ville de Marseille - Entretien la dynamique vertueuse N°66 - 12 pages, décembre 2017**

### RAPPORTS

- ▶ **Rapport annuel de l'Observatoire du stationnement : Les grandes tendances d'évolution 2011-2013 - Étude,**  
*décembre 2014*
- ▶ **Observatoire du stationnement- Les grandes tendances du stationnement - Résultats 2015**
- ▶ **L'Observatoire des mobilités de MPM - Étude, décembre 2015**
- ▶ **Agenda de la mobilité- Métropole Aix-Marseille Provence -**  
*Décembre 2016*

### LE STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS EN 2017

- ▶ Vignette payante semestrielle (70€) et annuelle (130€) / voirie
- ▶ Vignette gratuite : système de tickets résident avec tarification avantageuse (2€ la journée, 6€ la semaine, 10€ la quinzaine) / voirie

### LE STATIONNEMENT DES PROFESSIONNELS EN 2017

- ▶ Abonnement professions mobiles (270€ pour certaines catégories de professionnels, et gratuits pour les services à la personne) / voirie

### LE STATIONNEMENT « VISITEURS » SUR VOIRIE EN 2017

- ▶ Zone Jaune : 1,5 € pour 1h / 3€ les 2h / 5 € les 3h / 6€ les 4h
- ▶ Zone Orange : 1,5 € pour 1h / 4€ les 2h / 6€ les 3h / 8€ les 4h
- ▶ Zone rouge : Tarif identique dans la limite de 2h de stationnement

**agam**  
AGENCE D'URBANISME DE  
L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

Louvre & Paix - La Canebière  
CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01  
☎ 04 88 91 92 90 📠 04 88 91 92 65 ✉ agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur [www.agam.org](http://www.agam.org)  
Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter

Directeur de la publication : Christian Brunner  
Rédaction : Vincent Tinet, Linda Benrais, Isabelle Collet - Conception / Réalisation : Pôle graphique Agam  
Marseille - Juillet 2018 - Numéro ISSN : 2266-6257